

publié au *Bulletin Officiel* des Établissements.

Papeete, le 23 décembre 1862.

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'Ordonnateur p. i.,

Signé : H. TRASTOUR.

N^o 17. — *ARRÊTÉ* du 19 mars 1863, réglant la destination à donner aux bâtiments de Taïo-Hae et de Vaitahu.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie,
Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu l'arrêté de ce jour, organisant le service des Iles Marquises;

Vu l'arrêté du 23 décembre 1862, sur le classement des bâtiments existant dans la baie de Taïo-Hae,

ARRÊTONS :

ART. 1^{er}. Le bâtiment bâti pour servir de magasin général, lors de l'occupation, et évalué au plan de 1862 à 70,000 fr., sera transformé en Église cathédrale aux frais de la mission.

ART. 2. Le bâtiment coté B, au plan d'ensemble du 5 août 1862, et évalué à la somme de 18,000 fr., affecté aujourd'hui au service de la gendarmerie, sera remis tel qu'il existe au chef de la mission catholique des Iles Marquises, chargé du service du culte dans cette possession française.

ART. 3. Ce bâtiment servira d'hôtel pour l'évêché et ferait retour au Gouvernement dans le cas où la mission viendrait à cesser ses services aux Iles Marquises. Il est entendu que dans ce cas les aménagements, ou augmentation faits à l'évêché par la mission lui appartiendraient et resteraient à sa libre disposition.

Le jardin et le terrain faisant face à la mer, sauf un chemin de ceinture, forment les dépendances de l'hôtel, suivant le plan.

ART. 4. Ces concessions sont faites, sous réserve de l'approbation du Ministre de la Marine et des Colonies.

ART. 5. La brigade de gendarmerie de Taïo-Hae sera casernée dans les bâtiments du fort Colet, et cotés au plan C. C'. C".

ART. 6. Les deux bâtiments restant, et aujourd'hui en mauvais état, de l'ancien établissement français de Vaitahu (Ile Tauata), sont mis dans les conditions précédentes à la disposition du chef de la mission catholique.

La mission jouira du terrain appartenant en propre à la colonie dans la vallée de Vaitahu.